

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00746 Numéro SIREN : 491 647 830 Nom ou dénomination : STRATEG YF
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2019 sous le numéro de dépôt 3805

BILAN ACTIF

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12		Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	100	100			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	17 615	15 200	2 415	5 690	3 275- 57. 56-
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	264 401		264 401	264 001	400 0. 15
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières					
	Total II	282 116	15 300	266 816	269 691	2 875- 1. 07-
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	34 921		34 921	15 700	19 221 122. 43
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	375 806		375 806	404 301	28 494- 7. 05-
	Charges constatées d'avance (3)	777		777	1 819	1 042- 57. 28-
	Total III	411 505		411 505	421 820	10 315- 2. 45-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	693 620	15 300	678 321	691 511	13 190- 1. 91-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 140 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	140 000	140 000		
	Réserves				
	Réserve légale	14 000	14 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	478 746	406 100	72 645	17. 89
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 418	88 645	82 227-	92. 76-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	639 164	648 746	9 582-	1. 48-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	145	143	2	1. 41
	Emprunts et dettes financières diverses	32 800	33 391	591-	1. 77-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	952	2 546	1 594-	62. 62-
	Dettes fiscales et sociales	5 260	6 685	1 425-	21. 32-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
Total IV		39 157	42 765	3 608-	8. 44-
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		678 321	691 511	13 190-	1. 91-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 39 157 42 765

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 188	6 595	1 407-	21.33-	
Autres produits			238 400	238 401	1-	0.00-	
Total des Produits d'exploitation (I)			243 588	244 995	1 407-	0.57-	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			18 202	15 206	2 997	19.71	
Impôts, taxes et versements assimilés			14 688	10 369	4 319	41.65	
Salaires et traitements			126 459	113 131	13 328	11.78	
Charges sociales			74 889	72 683	2 206	3.03	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 275	3 412	137-	4.01-	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				2	2-	100.00-	
Total des Charges d'exploitation (II)			237 513	214 803	22 710	10.57	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 075	30 192	24 117-	79.88-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		184			184	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			62 400		62 400-	100. 00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 330		1 231		99	8. 07
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			54		54-	100. 00-
Total V	1 514		63 685		62 171-	97. 62-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			22		22-	100. 00-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			22		22-	100. 00-
2. Résultat financier (V-VI)	1 514		63 663		62 149-	97. 62-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 589		93 855		86 266-	91. 91-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 171		5 210		4 039-	77. 52-
Total des produits (I+III+V+VII)	245 102		308 680		63 578-	20. 60-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	238 684		220 035		18 649	8. 48
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 418		88 645		82 227-	92. 76-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 00		
Matériel de transport	15 200		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 415		
TOTAL	17 615		
Autres participations	264 001		400
TOTAL	264 001		400
TOTAL GENERAL	281 716		400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			100	100
Matériel de transport			15 200	15 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 415	2 415
TOTAL			17 615	17 615
Autres participations			264 401	264 401
TOTAL			264 401	264 401
TOTAL GENERAL			282 116	282 116

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	4 037	4 037	
Groupe et associés	15 184	15 184	
Débiteurs divers	15 700	15 700	
Charges constatées d'avance	777	777	
TOTAL	35 698	35 698	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	145	145		
Fournisseurs et comptes rattachés	952	952		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 824	4 824		
Autres impôts taxes et assimilés	436	436		
Groupe et associés	32 800	32 800		
TOTAL	39 157	39 157		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10. 0000	14 000			14 000

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 700
Disponibilités	1 000
Total	16 700

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	145
Dettes fiscales et sociales	5 260
Total	5 405

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	777
Total	777

STRATEG'YF
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 140 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 13, IMPASSE GIRARD DE PROPIAC
21000 DIJON
491 647 830 RCS DIJON

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29/01/2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30/09/2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 6 418,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 418,16 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	7 581,84 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	14 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	14 000,00 euros
Soit 1,75 euros par part	

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.


paraphes

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 12 février 2019.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

16 000,00 euros, soit 1,14 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

16 000,00 euros, soit 1,14 euros par titre

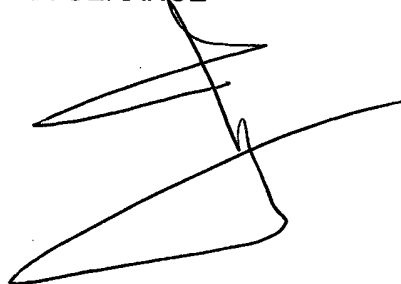
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

14 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 000,00 euros

CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, positioned below the text 'LA GERANCE'.